Bilan de Compétences

Pourquoi ?

- Evoluer dans l'entreprise
- Préparer une reconversion
- Se former
- Elaborer un projet professionnel
- Se positionner sur le marché de l'emploi
- Valoriser ses compétences et identifier ses potentialités

Pour l'entreprise

- C'est l'occasion d'optimiser des compétences,
- De favoriser l'évolution des carrières et la mobilité professionnelle

Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être décidé à l'initiative du salarié ou proposé par l'employeur

Pour Qui ?

Salariés du secteur privé et public, Demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, commerçants…

Aucun pré-requis n'est demandé

Durée

- **24 heures maximum** réparties sur 8 semaines, sous forme d'entretiens individuels.
- **Temps modulable en fonction des besoins**
- Un bilan peut être réalisé pendant ou hors temps de travail. Dans ce dernier cas, il n'y a pas d'obligation d'en informer l'employeur

3 phases

Prestation réalisée conformément à la loi du 31 décembre 1991 sur le Bilan de compétences

Phase préliminaire

- Analyse de votre demande et de vos attentes
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins identifiés.

Phase d'investigation

- Identifier vos intérêts, motivations et contraintes
- Analyser les compétences acquises et transférables
- Repérer vos aptitudes, capacités, connaissances et potentialités…
- Investiguer des métiers et le marché de l'emploi
- Déterminer de pistes d'évolution professionnelle

Phase de conclusion

- Formuler et valider un projet
- Elaborer des stratégies de réalisation
- Formaliser des étapes et un plan d'action
- Co rédiger le document de synthèse

Le contenu de la svnthèse est confidentiel

A L'ISSUE DU BILAN : un questionnaire de satisfaction

UN SUIVI POST BILAN :
Disponibilité de votre conseiller durant 6 mois
A 6 mois, questionnaire et entretien de suivi

Méthodes Outils

- Entretiens individuels
- Tests
- Référentiels de compétences
- Supports numériques
- Enquêtes auprès de professionnels
- Travail personnel

Prise en charge

FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF (Ex DIF)

Pour les salariés (secteurs public et privé)
- Le Compte Personnel de Formation
- Le Plan de développement des compétences (remplace le plan de formation)
- L'ANFH Pour les salariés (Fonction Publique Hospitalière) https://www.anfh.fr
- Financement personnel

Pour les demandeurs d'emploi
- Le Compte Personnel de Formation
- Le Pôle Emploi, sous condition de prescription
- Financement personnel

1500 euros TTC
Un devis personnalisé vous sera proposé

Un premier entretien d'accueil gratuit et sans engagement vous permet de vous informer des conditions de déroulement, des méthodes et techniques Utilisées
Les entrées et sorties sont permanentes.
Les délais de démarrage du bilan varient de 2 semaines à 2 mois selon la prise en charge

Le Bilan à l'ANPEP c'est

- Une équipe de professionnels à votre écoute, composée de **psychologues du travail**
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**
- **Un référent handicap**
- **Un suivi post-bilan**
- **20 ans d'expérience** dans la pratique du bilan de compétences et l'orientation professionnelle
- **Un réseau de partenaires** pouvant être sollicité lors de votre accompagnement
- **Un bilan modulable et** adapté à vos besoins
- **Un accompagnement** individuel et confidentiel

100% de satisfaction exprimée et de parcours sans rupture.

Démarche Qualité

- **Certifié QUALIOPI en 2021**
- Référencé Datadock
- Label Performance vers l'Emploi
- Accréditation ANFH

L'AssociationN pour la Promotion de l'Éducation Permanente

L'Anpep, Association loi 1901, créée en 1981. Organisme de formation et d'accompagnement professionnel, nous proposons des formations qualifiantes, professionnalisantes et nous intervenons également dans l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience et dans la Certification CléA (Connaissances et Compétences de base)

Pour plus d'informations
https://anpep.fr

N° de déclaration d'activité en Préfecture PACA :
93.84.00181.84 en date du 03/11/1982

Contacts

L'Isle sur la Sorgue

400 chemin du pont de la sable

☎ 06 30 52 02 60
Valérie SERRE
v.puibasset-anpep@orange.fr

Cavaillon

100 rue du Comtat Centre Actiplôle Bât A

☎ 06 30 52 02 60 / 04.89.81.07.21
Valérie SERRE
v.puibasset-anpep@orange.fr

Apt

301 avenue Philippe de Girard 84 400 Apt

☎ 04.90.74.25.47
Agnes MULLER
a.muller-anpep@orange.fr

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les horaires pourront être aménagés en fonction des besoins et des disponibilités du salarié

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

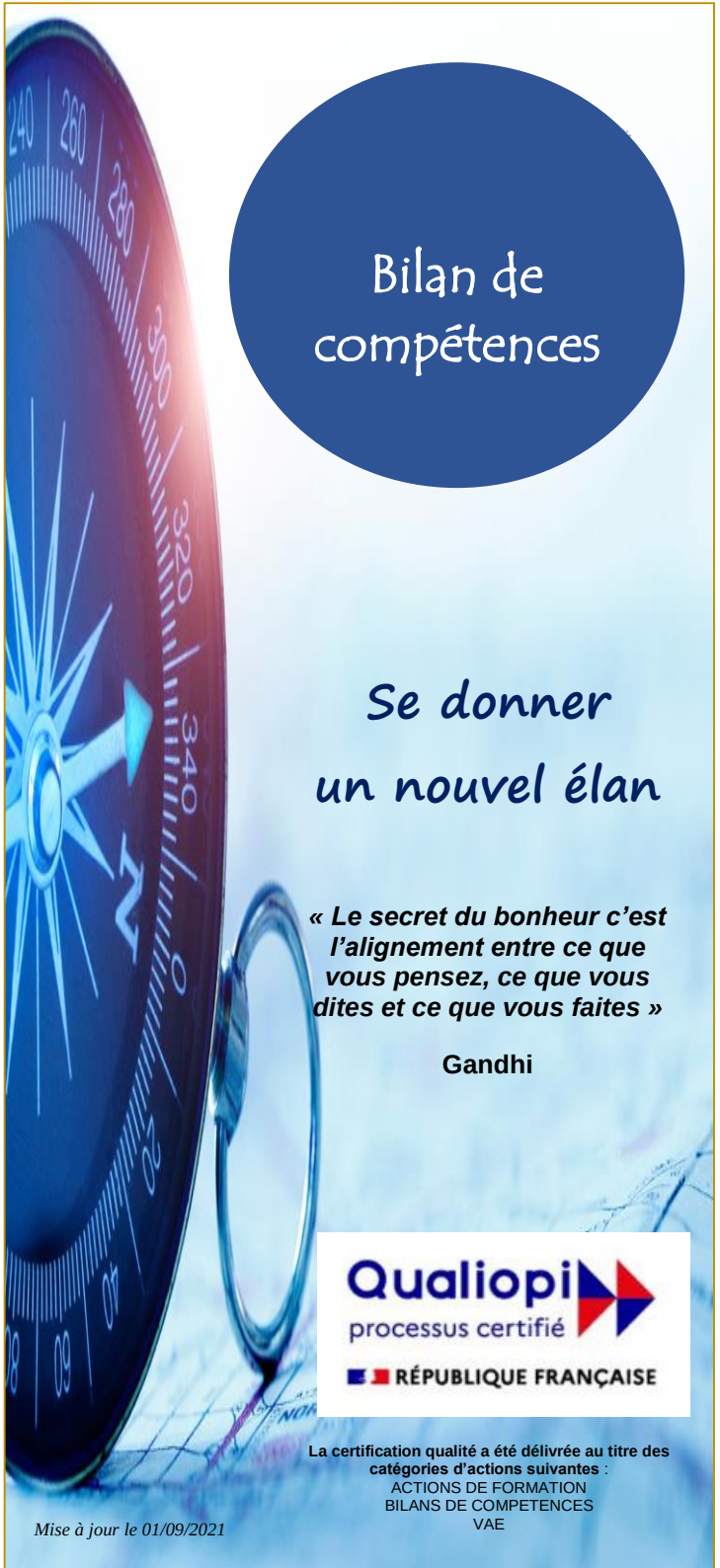

Bilan de compétences

Se donner un nouvel élan

« Le secret du bonheur c'est l'alignement entre ce que vous pensez, ce que vous dites et ce que vous faites »

Gandhi

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
VAE

Mise à jour le 01/09/2021